



A Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron

Objet : Votre définition du covid long lors de votre allocution du 9/11/2021

Monsieur,

Comme des millions de français, les victimes de cette pathologie nouvelle appelée Covid long, étaient hier soir face à leurs écrans pour vous écouter.

« Pour autant, nous n'en n'avons pas terminé pour avec la pandémie. D'abord, parce que des dizaines de milliers de nos compatriotes sont touchés par ce qu'on appelle le « COVID long »

Jusque-là, une lueur d'espoir est née en eux qui depuis plus d'un an, réclament une reconnaissance officielle de leur pathologie, des traitements, et surtout de sortir du déni médical qui les poursuit au fil de leurs consultations.

Mais cet espoir fut de courte durée et très vite, ils ont même regretté que vous les ayez inclus dans votre discours :

« le « COVID long » dont les symptômes – qui sont, la perte de goût, de l'odorat, l'épuisement, la dégradation de la santé mentale, font l'objet d'une prise en charge spécifique. »

Voilà donc ce qu'ils n'auraient pas voulu entendre après plus d'un an de combats à la sensibilisation sur leur pathologie

- 1) D'abord parce que le covid long ne se résume pas à ces trois symptômes mais qu'aujourd'hui ce sont près de 80 qui apparaissent dans les études scientifiques internationales concernant cette affection multi systémique des organes, gravement touchés par la protéine Spike qui perdure dans l'organisme.
- 2) Parce que la perte de goût, de l'odorat, l'épuisement sont des symptômes mineurs comparés aux complications cardiovasculaires, pulmonaires, neurologiques, aux hypométabolismes cérébraux , aux séquelles installées durablement chez certains, à la situation d'handicap invisible qui touche la majorité des covid longs.
- 3) Mais surtout qu'en utilisant le terme de « dégradation de la santé mentale », vous participez volontairement ou pas à ce mépris et à ce déni auquel sont confrontées les victimes, régulièrement dans leur quête de prise en charge.

Depuis votre allocution, les membres de nos associations d'aide aux Covid long, sont en colère. Dans leur parcours, dans la littérature scientifique française, la réduction de cette pathologie a été trop souvent réduite à un stress post-traumatique, à une pathologie psycho somatique.

C'est souvent le diagnostic reçu dans les consultations par les malades avec finalement la prescription d'anti-dépresseurs en guise d'unique traitement.

Loin après le Canada, l'Angleterre, il aura fallu un an pour que la France commence à évoquer cette pathologie consécutive à l'infection par le SARS Cov 2 et lire ou entendre de tels propos réducteurs est inadmissible, et en totale contradiction avec les alertes de l'OMS sur

- A) **La persistance virale sur l'endothélium**, qui a été mise en évidence à l'étranger et que les chercheurs microbiologistes de notre association peuvent vous démontrer si vous leur donnez l'autorisation de mettre une étude encadrée en place. Il se trouve que notre coprésident Claude Escarguel, qui a travaillé sur les virus et sur l'invention de vaccins, coopère toujours avec des laboratoires qui possèdent le matériel adéquat. Nous sommes donc à votre disposition pour démontrer qu'après 18 mois, comme cela a été démontré à l'étranger, il y a toujours présence virale chez les covid longs.
- B) **Les micro-coagulations** installées dans l'organisme, donc autant au niveau du cerveau, du cœur, de tous les vaisseaux, entraînant les symptômes et les douleurs

On est loin de dérèglements de la santé mentale, du psychosomatique.



On est loin également de « La prise en charge spécifique » que vous évoquiez hier.

**Où sont les traitements et les recherches sur la persistance virale
et les micro coagulations ?**

Si de nouvelles recommandations HAS prise en charge de la covid prolongée vont enfin apporter des réponses plus documentées, elles ne traitent que des complications installées et sectorisées sans observation globale de leur survenance. Dans cette pathologie, on ne peut différencier ce qui relève de la cardiologie de ce qui relève de la neurologie puisque la cause initiale est virale. Or, dans les rares centres de prise en charge, on voit peu de comités pluri disciplinaires installés.

Combattre le covid long

- C'est combattre la persistance virale via des antiviraux, quand les évoque-t-on et les met-on en place ?
- C'est combattre les micro-coagulations . Où sont évoqués ces traitements nécessaires ?
- C'est prendre conscience des sama consécutifs à l'infection, et notamment les pics inflammatoires déclenchés par les allergies post infection (réaction histaminique) Or, on a incité des covid longs à la vaccination en dépit de ces observations médicales. Idem pour les myocardites et péricardites post infection covid qui ne sont une exemption vaccinale que depuis une semaine (suite à la réaction upgcs adressée en septembre à M le Directeur Général de la Santé)?

Oui le Covid long a entraîné chez les victimes un épuisement moral, mais il est consécutif

- Au déni médical et administratif
- A l'errance médicale
- Aux contraintes et lenteurs administratives à reconnaître les victimes
- L'épuisement moral qu'on peut constater chez ces malades, c'est la conséquence du refus des autorités françaises à reconnaître le Covid long en ALD, ce qui plonge les victimes dans des situations financières inextricables et la durée d'une maladie pour laquelle aucun traitement n'a donné lieu à des recherches spécifiques.
- A des discours, des publications, qui ne font que retarder la mobilisation autour de cette cause nationale. Donc à nouveau après votre malheureuse définition du Covid long dans votre allocution.

Comme un scénario bien orchestré, sitôt après votre allocution, et l'étude statistique Jama, qui classent toutes les deux, le Covid long dans les effets psychosomatiques, sort aussitôt un article dans le journal le Monde qui vient consolider cette approche ?

Une habitude propre à la France pour gérer des crises sanitaires à moindre frais (Devons-nous vous rappeler le Médiateur, l'amiante, le sang contaminé, le Levothyrox, et tant d'autres pour lesquels on a classé au départ dans la case psy ?

Nous vous prions de vous référer au projet de loi soutenu par le député Michel Zumkeller et reprise par M le député Paul Molac, questions qui seront soumises au vote à l'Assemblée le 26 novembre prochain. **Le seul moyen d'atténuer l'impact de vos paroles malheureuses sur nos adhérents, et de montrer votre solidarité avec les victimes serait d'appeler les députés de votre majorité à voter en faveur de cette loi.**

En espérant que vous voudrez bien entendre la voix des usagers portée par notre association, nous vous prions Monsieur le Président, d'accepter nos salutations distinguées.

Escoutpont , le 10/11/2021